

## VERNIS PROTECTION DE MOULES

### DESCRIPTIF

#### PROTECTION DES MOULES ET PIÈCES MÉCANIQUES :

Vernis de protection de pièces métalliques et moules.  
S'enlève après stockage par un nettoyage aux solvants.  
Conditionnement en aérosol permettant une utilisation simple et efficace.  
Pouvoir couvrant élevé.  
Sec hors poussières en quelques secondes.

### UTILISATION

Protection en vue d'un stockage de plusieurs mois de nombreuses pièces métalliques : moules, outils, massicots, machines diverses.  
Permet d'éviter les petites rayures et la corrosion.  
Les pièces métalliques recouvertes de vernis de protection sont isolés de l'air et de l'humidité ambiante, supprimant ainsi l'oxydation.

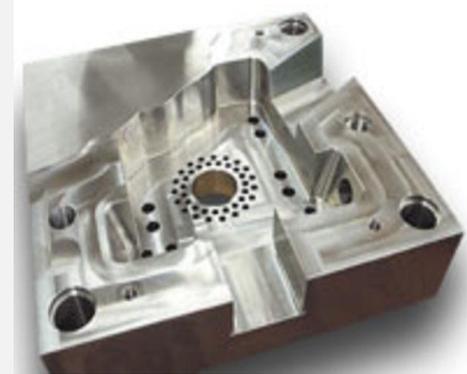
### MODE D'EMPLOI

Bien agiter l'aérosol avant emploi. Nettoyer, dégraisser et sécher les pièces à protéger. Tenir l'aérosol verticalement. Diriger le diffuseur en direction des surfaces à traiter. Pulvériser à environ 20 cm, sans excès, éventuellement faire 2 couches croisées. Purger l'aérosol tête en bas rapidement. Laisser sécher le vernis. Eviter le stockage par températures inférieures à 5°C.

Le nettoyage des pièces métalliques peut se faire avec du Chlorure de méthylène, du MEK ou MIBK ( méthyléthylcétone ou méthylisobutylcétone ), de l'acétate d'éthyle, de l'acétone, du xylène...

**Conservation/ Conditions de stockage :** 2 ans à compter de la date de fabrication pour les aérosols non utilisés. A conserver à température ambiante entre 10 et 25°C.

**GARANTIE :** Les informations sont données de bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances, sur la base d'essais techniques. La manipulation, la résistance des supports et la mise en œuvre de nos produits échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Cette fiche ne constitue aucunement une garantie ni un engagement de notre part. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages ou dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai de dix-huit mois après sa livraison, sauf indication de temps contraire et écrite (notamment date de péremption inscrite sur le produit).



### PRÉCAUTIONS

#### Voir la fiche de données de sécurité

*L'étiquetage peut varier suivant les formulations et les réglementations, consultez-nous. La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.*